



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6919

du 17/12/2018

WBE - Personnels enseignants

Informations importantes concernant les appels aux candidats à une désignation en qualité de membre du personnel dans l'enseignement fondamental et secondaire, les internats et les homes d'accueil, l'enseignement de promotion sociale les CPMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2019-2020.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 13/12/2018
Documents à renvoyer	non

Information succincte

Mots-clés WBE - Appels aux candidats - Informations importantes

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-social
	Primaire ordinaire	
	Secondaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de Technologie Avancée (CTA)
		Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
	Maternel spécialisé	Centres techniques
	Primaire spécialisé	
	Secondaire spécialisé	
	Secondaire artistique à horaire réduit	Homes d'accueil permanent
	Promotion sociale secondaire	Internats primaire ordinaire
Promotion sociale secondaire en alternance	Internats secondaire ordinaire	
Promotion sociale supérieur	Internats prim. ou sec. spécialisé	
Promotion sociale secondaire spécialisé	Internats supérieur	
	Ecoles supérieures des Arts	
	Hauts Ecoles	
	Universités	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction de la carrière - Jacques LEFEBVRE

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Les agents de la direction de la carrière	Direction de la carrière	02/413.20.29 Recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET : WBE – membres des personnels : Informations importantes concernant les appels aux candidats à une désignation en qualité de membre du personnel dans l’enseignement fondamental et secondaire, les internats et les homes d’accueil, l’enseignement de promotion sociale les CPMS et les personnels administratifs organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l’année scolaire 2019-2020.

Par la présente, je porte à votre connaissance plusieurs informations importantes au sujet des appels à candidatures pour l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l’année scolaire et académique 2019-2020 qui seront publiés de janvier à avril 2019 au Moniteur belge.

Merci d’en assurer une large diffusion.

1. Réforme des titres et fonctions

Pour autant que de besoin, je vous rappelle l’existence d’une circulaire d’information générale relative à la réforme des titres et fonctions, concernant l’ensemble des réseaux d’enseignement, est diffusée sur le site des circulaires :

http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=6651

Cette circulaire concerne l’Enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, l’Enseignement secondaire de plein exercice et en alternance, ordinaire et spécialisé, et l’Enseignement secondaire de promotion sociale.

Une application informatique spécifiquement dédiée à l’information sur la réforme des titres et fonctions est à la disposition des candidats via le site enseignement.be, à l’adresse suivante :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=27274>

Elle permet au candidat de déterminer la qualité du titre dont il est porteur au regard de la fonction postulée, l’échelle barémique liée à la qualité du titre pour la fonction visée, ainsi que les cours accrochés à la fonction (c’est-à-dire les matières qu’il est habilité à enseigner).

2. Publication des appels de janvier à juin 2019

La parution au Moniteur belge des appels aux candidats pour l’enseignement obligatoire, les puériculteurs(trices) non statutaires, les maîtres et professeurs de religion et l’enseignement de promotion sociale aura lieu le 14 janvier 2019.

Celle de l'appel aux candidats pour le personnel administratif (hors HE et ESA) aura lieu le 4 février 2019.

La période de validité pour répondre aux appels aux candidats publiés le 14 janvier courra jusqu'au 14 février 2019 inclus. J'attire d'ores et déjà votre attention sur la nécessité pour les candidats d'introduire impérativement toute candidature dans ce délai.

En effet, s'il est toujours possible de postuler tout au long de l'année, en dehors de la période de validité de ces appels, une telle candidature ne sera jamais prise en compte par priorité lors des opérations de désignation et ne sera pas comptabilisée dans le dossier du candidat pour son classement sur la base du nombre de candidatures déposées.

Un appel spécifique suivra dans le courant de l'année pour les CPMS (mai 2019).

3. Publication des emplois vacants

Une liste des emplois restant vacants (opérés au cours de l'année scolaire 2017-2018) à l'issue des opérations de réaffectation et de l'ensemble des opérations statutaires dans l'enseignement obligatoire (fondamental et secondaire) et dans les internats et homes d'accueil de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles sera également publiée au moniteur belge le 14 janvier 2019.

4. Formulaire électronique

La réponse aux appels à candidature se fera uniquement au moyen d'un formulaire électronique généré dans l'application informatique « WBE recrutement enseignement ».

Les liens pour se connecter à cette application sont publiés sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be>, et sont accessibles sur sa page d'accueil, soit via le profil de « visiteur », soit via celui de « membre du personnel ».

Attention ! Les formulaires de candidature ne seront générés par l'application qu'à partir de la date de la publication des appels, soit à partir du 14 janvier 2019 pour les premiers. Les candidatures ne pourront être introduites valablement qu'à partir de cette date.

D'autre part, il ne sera plus demandé aux candidats d'envoyer leur candidature par voie postale, mais uniquement par voie électronique via l'application « WBE recrutement enseignement ». La candidature sera envoyée automatiquement, après validation, au gestionnaire du dossier.

Toutes les attestations (diplômes, extrait de casier judiciaire,...) devront être numérisées (scannées en format PDF lisible) et téléchargées dans l'application « WBE recrutement enseignement ».

Les modalités pratiques pour compléter le formulaire seront précisées dans chacun des appels. Un guide de l'utilisateur CERBERE est publié sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=cerbere&profil=ens>

5. Les attestations à télécharger en réponse aux appels qui seront lancés de janvier à avril 2019

Les attestations à télécharger impérativement sont de trois ordres :

- 1) Une copie du ou des diplôme(s) et/ou de la ou des attestation(s) provisoire(s) de réussite.

Les étudiants en dernière année d'études pourront se porter candidats à une fonction. Cette candidature sera comptabilisée pour leur classement sur la base du nombre de candidatures, si et seulement si nous parvenons à recevoir une copie de leur(s) diplôme(s) et/ou de leur(s) attestation(s) provisoire(s) de réussite, par voie électronique et ce avant le 31 décembre 2019, dernier délai.

Pour les candidats qui nous ont transmis leur(s) diplôme(s) via leur(s) précédent(s) acte(s) de candidature, il ne leur sera plus demandé de le(s) numériser (scanner en format PDF lisible) et de le(s) télécharger dans l'application « WBE Recrutement enseignement ». En effet, ils seront automatiquement encodés dans leur acte de candidature 2019-2020.

Si cela n'a déjà été fait lors de la réponse à l'appel aux candidatures de janvier 2017 ou de janvier 2018, nous invitons tous les candidats à nous transmettre en complément du titre de capacité lié à la fonction postulée, tout diplôme, attestation de réussite, certificat, ou tout autre document utile certifié ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour rappel, les candidats devront déposer ces attestations uniquement par voie numérique (scannées en format PDF lisible) dans l'application « WBE Recrutement enseignement ».

- 2) Un extrait de casier judiciaire visé à l'article 596 al2 du Code d'instruction criminelle

Vu les délais d'attente de plusieurs jours – voire de plusieurs semaines – parfois demandés par certaines autorités communales pour délivrer un extrait de casier judiciaire, il apparaît nécessaire de le commander et d'aller retirer celui-ci sans attendre auprès des autorités

compétentes. Encore cette année, cet extrait de casier judiciaire devra obligatoirement être joint aux actes de candidature, sans possibilité de régularisation ultérieure, ceci afin d'assurer un traitement plus rapide de ces derniers.

- 1) Une attestation prouvant l'expérience utile éventuellement requise.

Les candidats possédant une expérience utile sont invités à télécharger une copie de la lettre notifiant sa reconnaissance.

6. Services de support :

Pour toute question relative à la connexion et l'identification au portail CERBERE (avant connexion à l'application) :

Support technique : support@etnic.be – 02/8001010

Pour toute question relative à l'utilisation de l'application « WBE recrutement enseignement » (après identification au portail CERBERE et à partir du 14 janvier 2019)

Support WBE: recrutement.enseignement@cfwb.be -02/4132029

Des permanences seront accessibles aux candidats qui éprouvent des difficultés avec l'utilisation de l'application informatique. Elles auront lieu dans les locaux et aux jours (et uniquement à ceux-ci) spécifiés sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be>.

Je vous invite dès à présent à porter à la connaissance des membres du personnel et à l'ensemble des candidats potentiels, en ce compris les étudiants s'il échet, le contenu de la présente.

Je vous remercie dès à présent de votre collaboration.

Le Directeur général

Jacques LEFEBVRE